

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL**

**Dimanche 16 décembre 2018 - 08h00  
Auditorium du Musée Stella Matutina – Piton Saint Leu**

### **PROCES-VERBAL**

#### **COMITE DIRECTEUR DE LA L.R.F.**

---

Sous la Présidence de M. Yves ETHEVE et en présence des membres suivants :

MM. Jacky AMANVILLE - Rosaire MORISCOT - Laurence GRIS - Marinette JACQUENET - Christophe DUMONTHIER - Stéphane FONTAINE - Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN - Bernard PARIS - Jean Hugues TOSSEM

#### Absents excusés :

Jocelyn TRULES - Johnny PAYET - Daniel ROUVIERE - Irshad ABDUL MUNAF - Jean Jacques DUCRET - Joseph Karl MOULTSON -

#### **SOCIETE LUMI GLOBAL (Vote électronique)**

---

Hamid BENNIS – Technicien

Alaedine BELMILOUD – Technicien

#### **CLUBS PRESENTS**

---

Liste d'émargement disponible sur demande.

Avec la collaboration du personnel Administratif et Technique de la LRF.

Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président de la Ligue :

*« Bonjour à tous, avant de démarrer cette Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue, je vais vous donner quelques indications.*

*Tout d'abord, vous l'avez remarqué, nous l'avons mis en évidence pour vous tous, le nouveau logo officiel voulu par la F.F.F. ainsi que le nouveau logo historique « revisité » de la Ligue Réunionnaise de Football. Ces logos figureront dans nos échanges, avec la Ligue Fédérale Amateur et la Ligue Professionnelle au cas où et dans vos affichages.*

*Pour les échanges avec la Confédération Africaine de Football (C.A.F) et la COSAFA, nous privilégierons le logo historique.*

*Tous les Présidents de Clubs recevront, dès réception des colis, un fanion Prestige ainsi que des fanions d'échange, ce qui me semble tout à fait évident.*

*Nous restons à votre disposition pour vous accompagner au mieux dans vos échanges avec l'extérieur, vos diners dansants et autres manifestations, avec le Car Podium et des maillots ou polos envoyés par la LFA et stockés à la Ligue depuis 2016 et non distribués.*

*Pour le déroulement de l'Assemblée, nous avons sollicité la société métropolitaine que vous connaissez maintenant pour l'application du vote électronique afin d'éviter les longueurs des dépouillements.*

*A la fin de nos débats divers, un repas vous sera proposé sous les chapiteaux à l'extérieur.*

*Je vous remercie de votre attention. Je déclare l'Assemblée Générale ouverte, le quorum ayant été atteint avec 124 clubs présents pour 517 voix. »*

La parole est donnée à Mme Laurence GRIS, Secrétaire Générale qui rappelle le quorum qui est de 124 présents ce qui représente 517 voix, sur 242 inscrits ce qui représente 873 voix, soit un taux de présence de 59,2 %.

Elle énonce également l'ordre du jour de cette Assemblée Générale qui est le suivant :

1. Adoption du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2017
2. Intervention du Président
3. Election des 3 membres proposés par le Président de la Ligue (Art. 13.3 des Statuts de la LRF), pour le remplacement des postes vacants du Comité Directeur
4. Approbation du Bilan des Comptes 2017 de la Ligue
5. Approbation du Budget 2019 de la Ligue
6. Présentation des Rapports d'Activités des Commissions Régionales Saison 2018
7. Présentation des Projets de Modifications des Règlements de la Ligue pour la Saison 2019
8. Election des représentants aux Assemblées Fédérales 2018/2019
9. Allocution du Président de la Ligue
10. Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Il est procédé aux tests du vote électronique à l'issue des explications données par le représentant de la société LUMI GLOBAL.

**i. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10.12.2017 (téléchargeable sur le site de la LRF)**

Les représentants des clubs sont invités à approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2017.

Vote n°	Résolution	Date	Type	Bulletins Présents	Voix Présents	Voix Pour	Voix Pour(%)	Voix Contre	Voix Contre(%)	Voix Abstention	Voix Abstention(%)	Adoption
1	Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10.12.2017	dimanche 16 décembre 2018 09:21:55	AGO	132	550	506	92	26	4,73	0	0	Adopté

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 décembre 2017 est approuvé à 92%.

**ii. Intervention du Président**

*« Merci Mesdames, Messieurs les Présidents, à nouveau, je vous remercie tous et toutes d'être parmi nous aujourd'hui.*

*C'est une assemblée chargée, parce que nous allons faire le point sur l'ensemble des actions 2018, avant d'attaquer 2019, à travers des actions nombreuses que nous avons mises en place. Je dois d'abord remercier mes collègues du Comité Directeur, les membres individuels ex « membres cooptés » qui sont dans la salle pour beaucoup d'entre eux, qui jouent un rôle important, parce que vous pensez bien que pour une quinzaine de Commissions, si on n'a pas des membres qui viennent, faut-il le rappeler à titre totalement bénévole, au sein de la ligue on ne s'en sortirait pas. Comme vous le savez, nous avons dû relever un défi extrêmement important en 2017, nous avons eu l'occasion de le dire, mais il faut encore le répéter, avec l'aide d'abord des clubs, avec la compréhension et la participation de tous les licenciés, seniors notamment, les jeunes, le Football Entreprise, Vétérans, Futsal, Féminines et le Beach Soccer qui a redémarré.*

*Sans l'aide du Conseil Régional, de l'Etat, même si les chiffres sont à la baisse, de la Fédération Française de Football, pour avoir pris en charge les 54 000 € de charges sociales sur les 170 000 € de dettes que nous avons à la CRR, très difficile à supporter.*

*Nous avons eu également une aide de la Fédération, de la Ligue du Football Amateur, par le biais de son Directeur Général, M. Pierre SAMSONOFF, même s'il n'avait pas apprécié les propos qui avaient été tenus ici et là sur les gens de la Fédération. Il ne m'appartient pas de juger ce qui a été bon ou pas bon, c'est à eux de voir, mais nous leur avons dit que nous sommes tournés résolument vers l'avenir et qu'il fallait parer au plus pressé, nous avons besoin d'une aide, nous avons besoin de soutiens et de la F.F.F. et du Conseil Régional.*

*Autre point, le footballeur réunionnais quand il est bien formé, quand il est formé par les clubs, et aujourd'hui par la Direction Technique de la Ligue et l'Equipe Technique Régionale, suivi et accompagné par les Educateurs, quand c'est fait par nous et par la Fédération, puisque nous appliquons les principes fondamentaux de l'une des meilleures formations du monde, celle de la Fédération Française de Football, et sa Direction Technique Nationale, cela ne peut que réussir. Encore faut-il prendre en considération l'éloignement, le déracinement de ces jeunes, les jeunes filles surtout de 16 ans, quand elles quittent leurs parents pour aller en Métropole, ce n'est pas pour les laisser sur le trottoir, quel qu'il soit, dans n'importe quelle ville en France Métropolitaine ou en Europe. Il faut un suivi, il faut donc un moment aider, trouver toutes sortes de moyens pour accompagner ces jeunes. Aider, donner, c'est être généreux, mais nous, nous avons démontré que nous sommes dans cette voie-là.*

*Faut-il garder les équipements chez nous dans un container ? Si nous n'aidons pas de façon extrêmement soutenue avec la Fédération Française de Football, la Ligue Fédérale Amateur et l'année prochaine je l'espère avec le programme « Forward » de la FIFA, les clubs et les joueurs ne tiendront pas la distance.*

*Donnez-nous des ballons, donnez-nous des cadeaux pour que l'on puisse donner aux clubs, quand ils font leur dîner dansant et qu'ils puissent faire gagner chaque enveloppe, pour qu'ils mettent 400, 300, 200, au moins dans le dîner dansant pour que les clubs gagnent pour tenir le coup. Parce que je l'ai dit, il y a 25 ans, 30 ans que les ressources des municipalités ne seront plus ce qu'elles ont été par le passé, elles ne le seront plus pour diverses raisons que vous connaissez.*

*Nous, nous avons été clairs, nous avons dit à la CAF, nous sommes Français, nous sommes Réunionnais, nous voulons nous ouvrir, mais nous ne voulons pas créer d'histoires avec la Fédération Française de Football.*

*L'arrivée de M. Ahmad AHMAD, l'ex-président de la Fédération Malgache de Football, qui a su s'engouffrer dans une brèche avec l'aide de M. INFANTINO, Président de la FIFA, c'est l'exploit. Un Malgache qui devient Président de la Confédération Africaine de Football et Vice-Président de la FIFA, ce n'était pas gagné d'avance.*

*Je reviendrai, si c'est possible, à la fin de cette réunion, pour parler d'autres choses, je voulais simplement vous dire qu'au niveau des règlements nous avons mis en place une adaptation maximale des références fédérales, nous savons ce qu'il faut faire, nous sommes ouverts à toutes les discussions, c'est à nous et à moi en particulier de vous proposer des solutions qui tiennent la route et non pas des solutions qui font qu'à un moment donné les clubs ne peuvent pas suivre, jettent l'éponge et déclarent forfait, et dès qu'il y a un forfait c'est une catastrophe.*

*Le budget prévisionnel que nous vous présentons est un budget volontariste. Nous avons la volonté d'aller de l'avant, notre point faible c'est l'absence de sponsoring, cela tombe mal pour nous, qui donne encore de l'argent aujourd'hui ? Ce n'est pas normal, avec tout ce que nous faisons au niveau technique, comment se fait-il que nous achetions encore des chasubles, des constri-foot, des coupelles etc... ?*

*Un dernier point, l'arbitrage, décrié toujours, c'est vrai, c'est un chantier très, très lourd, il faut trouver des solutions, je l'ai dit à mes amis qui en sont responsables. Si nos clubs et nos éducateurs, notamment, n'adhèrent pas à la protection de l'arbitre, nous n'y arriverons pas.*

*Bonne assemblée à tous ! »*

### III. Election des trois membres proposés par le Président de la Ligue (Art. 13.3 des Statuts de la LRF), pour le remplacement des postes vacants du Comité Directeur

M. Jean Albert ROLLIN Membre de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales à cette Assemblée a supervisé et contrôlé les candidatures avec les autres membres de la Commission, M. Patrick PITOU, le Président, étant hors département.

Il informe l'Assemblée que le premier démissionnaire à remplacer est M. Alex AUGUSTINE, représentant des Educateurs au Comité Directeur.

Le Président explique que cette démission est liée à l'altercation débouchant sur une tentative de coups de M. Alex AUGUSTINE à l'encontre d'un membre du Comité Directeur lors d'une réunion.

Le vote est ouvert quant à l'élection de :

#### ➤ M. Shakir AKHOONE (Au titre d'Educateur licencié) :

Vote n°	Résolution	Date	Type	Bulletins Présents	Voix Présents	Voix Pour	Voix Pour(%)	Voix Contre	Voix Contre(%)	Voix Abstention	Voix Abstention(%)	Adoption
21	Monsieur Shakir AKHOONE (Licence N° 3209617640)	dimanche 16 décembre 2018 10:04:20	AGO	126	576	498	92,57	40	7,43	0	0	Adopté

M. Shakir AKHOONE est élu à 92,57% des votants.

#### ➤ M. André ASSON (Candidat libre) :

Vote n°	Résolution	Date	Type	Bulletins Présents	Voix Présents	Voix Pour	Voix Pour(%)	Voix Contre	Voix Contre(%)	Voix Abstention	Voix Abstention(%)	Adoption
22	M. Charles André ASSON (Licence N° 3215085272)	dimanche 16 décembre 2018 10:05:24	AGO	126	576	429	81,71	96	18,29	0	0	Adopté

M. André ASSON est élu à 81,71% des votants.

#### ➤ M. Jean Marc GERBANDIER (Candidat libre) :

Vote n°	Résolution	Date	Type	Bulletins Présents	Voix Présents	Voix Pour	Voix Pour(%)	Voix Contre	Voix Contre(%)	Voix Abstention	Voix Abstention(%)	Adoption
23	M. Jean Marc GERBANDIER (Licence N° 3215053746)	dimanche 16 décembre 2018 10:06:17	AGO	126	576	424	79,4	110	20,6	0	0	Adopté

M. Jean Marc GERBANDIER est élu à 79,40% des votants.

A l'issue de ces élections, le Comité Directeur de la Ligue se compose désormais comme suit :

Le Président : Yves ETHEVE

Et par ordre alphabétique, les membres suivants :

Irshad ABDUL MUNAF

Shakir AKHOONE (Educateur licencié)

Jacky AMANVILLE

André ASSON

Jean Jacques DUCRET (Médecin licencié)

Christophe DUMONTHIER

Stéphane FONTAINE (Arbitre licencié)

Jean Marc GERBANDIER

Thierry GUICHARD

Laurence GRIS

Marinette JACQUENET

Rosaire MORISCOT

Joseph Karl MOULTSON

Gaëlle MOUNIAMA COUPAN

Bernard PARIS

Johnny PAYET

Daniel ROUVIERE

Jean Hugues TOSSEM

Jocelyn TRULES



#### **IV. Approbation du Bilan des Comptes 2017 de la Ligue (soumis au vote de l'Assemblée)**

En l'absence du Trésorier Général, M. Daniel ROUVIERE, c'est Mme Marinette JACQUENET, la Trésorière Adjointe qui effectue la présentation des comptes 2017 de la Ligue.

*« Lors des deux précédentes Assemblées Générales, février et mai 2017, M. Daniel ROUVIERE avait eu la délicate tâche de vous présenter les comptes concernant la gestion de nos prédécesseurs. Aujourd'hui je suis en mesure de vous présenter les comptes de l'exercice 2017 qui sont le résultat de notre gestion rigoureuse, nécessaire afin de redresser la situation dont nous avons héritée.*

#### **BILAN**

##### **Actif :**

*L'actif du bilan est révélateur de la confiance retrouvée entre les clubs et les responsables de la ligue, avec des difficultés, certes, mais vous avez joué le jeu.*

- 93.667€ de créances douteuses (353 691€ en 2016)
- 93.215€ de provisions constituées sur ces mêmes créances, nous sommes loin des 326.214€ de provisions 2016.
- Une trésorerie reconstituée, grâce à la compréhension de nos financeurs, Etat, Région Département et Fédération ainsi que des clubs qui ont mis la main à la poche afin de régler leurs dettes.

##### **Passif :**

- Nous retrouvons au Passif du Bilan une Provision pour risque de 175653€ qui concerne le licenciement de Mme Lorna JULIE pour 110 000€ et le litige qui oppose la ligue au club de l'ADS Langevin pour 65 000€.
- 344 000€ de dettes, dont 181 000€ dettes fournisseurs et 163000€ de factures non parvenues.
- 177 000€ de dettes fiscales et sociales qui feront l'objet de règlement début 2018.
- Les autres dettes concernent le prêt accordé par la Fédération pour couvrir le détournement de fonds dont la ligue a été victime pour 64 000€ et 54 000€ de charges à payer.

*Au 31 décembre 2017, la situation, telle que présentée dans ce bilan, laisse subsister un résultat excédentaire de 848 172€ qui, cumulé au report à nouveau précédent de -528622€, après affectation, fait apparaître une situation nette positive de 319 550€.*

#### **COMPTE DE RESULTAT**

##### **Charges :**

*Le montant de charges s'élève à 2.457.000€ et comprend en particulier les achats de licences, billets pour 130.000€, les autres achats externes pour 799.000€ (eau, électricité, fournitures de bureau, carburant, crédit-bail véhicules, entretiens et réparations, assurance, charges liées au Pôle Espoirs, les honoraires, les déplacements, téléphone et affranchissements...), la masse salariale pour 1.027.800€, les amortissements et provisions pour 152.000€, les pertes sur créances irrécouvrables pour 142.000€ et 181.000€ de charges exceptionnelles dont 110.000€ de provision pour risque (licenciement de Mme LORNA Julie).*

##### **Produits :**

- Ils comprennent tout d'abord les recettes traditionnelles liées aux licences, assurances, changement de club, recettes de matchs ainsi que les engagements des clubs soit un total de 1.1236.000€.
- Les subventions pour un montant de 1.559.940 €, Région 360.000€, Etat CNDS 84.000€, Département 47.192€, Fédération 849.000€, Civis 15.000€ et 204.000€ participation de l'Etat au financement des Emplois d'Avenir.
- 276.000€ de reprise de provision sur créances clubs et 260.000€ de reprise de provision pour risque (licenciement du Directeur).

➤ **Intervention du Président du club AEFC ETANG SAINT LEU :**

« Vu que votre produit d'un million se fait sur les comptes des clubs, à savoir un million et des poussières... Est-ce que si aujourd'hui des marges sont réalisées, est-ce que ces produits seront revus à la baisse ? A savoir les licences, les cartons rouges, l'engagement à la Ligue ? »

Réponse de M. ELIZEON, Comptable de la LRF :

« Ces chiffres concernent l'exercice 2017 sur lesquels des remises ont déjà été effectuées par le Comité Directeur par rapport aux amendes et aux licences. »

➤ **Intervention du Président du club SDEFA :**

« Je rebondis sur les amendes, cartons rouges, cartons jaunes, dont nous avons discuté il y a quelques années déjà, on peut essayer de baisser le prix des cartons, surtout au niveau des jeunes on avait dit et je vois que cela n'a pas été fait. Cela représente toujours 120 000€ de recettes pour la Ligue. Donc nous les clubs au niveau des cartons, nous ne pouvons rien contre l'arbitre quand il donne un carton. Un jeune de 15 ans, 17 ans en difficulté fait une contestation, ce sont souvent des jeunes en difficulté que nous essayons d'éduquer par le football mais parfois l'émotion prend le dessus. A l'arrivée, la plupart des clubs ont au moins pour 2 000 ou 3 000€ d'amendes disciplinaires en fin d'année. Plus nous jouons de matchs, plus nous avons de cartons. C'est peut-être donc le moment de revoir le prix des cartons. Nous avons également parlé du carton blanc, mais nous ne voyons rien venir. Je suis d'accord avec le Président de l'AEFC ETANG SAINT LEU, c'est peut-être le moment de faire des efforts vis-à-vis des clubs qui ont de moins en moins de moyens. Les mairies sont également en difficulté, les sponsors également... Cela devient difficile pour les clubs d'assurer tout cela. »

Réponse du Président de la LRF :

« Rapidement, par rapport à cela, je pense que tu dois savoir que cela est lié informatiquement au barème disciplinaire de la FFF ».

Le Président propose une réunion de travail en amont de la remise des équipements au mois de janvier 2019, entre les volontaires des Clubs et le Comité Directeur de la Ligue afin de réduire les charges qui pourront l'être et également faire disparaître certaines autres charges.

➤ **Intervention de la Présidente du club A. VINCENDO SPORT :**

« Je voudrais savoir comment vous pouvez donner un tarif aussi élevé pour des joueurs qui sortent d'un autre club et qui viennent dans mon club ? 81€

Je trouve que c'est cher payé pour un joueur qui souhaite intégrer un autre club. »

Mme JACQUENET demande la possibilité de revenir sur cette question lorsque la question du budget prévisionnel sera abordée.

➤ **Intervention du Commissaire Aux Comptes, Pierre-Yves TESSIER, sur le bilan des comptes 2017 :**

« Bonjour à tous. S'il n'y a plus de questions je peux effectivement délivrer mon opinion sur les comptes 2017. Le Commissaire Aux Comptes certifie que les comptes sont réguliers, c'est-à-dire qu'ils sont conformes à une règle comptable, appliquée tous les jours lors de la tenue des comptes par le Service Comptabilité et garantie par le cabinet d'expertise comptable, BDO.

Les comptes 2017 sont aussi sincères, ce qui signifie que rien n'est caché. Tous les événements connus et ayant une influence sur ces comptes 2017 y ont été traduits. Puisque nous sommes en décembre 2018, nous pouvons imaginer que pas mal d'éléments se sont dénoués ou sont en instance de dénouement.

Enfin, je certifie que les comptes 2017 donnent l'image fidèle du résultat, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Ligue de Football à la fin 2017. Cette situation financière a été exposée tout à l'heure par la Trésorière Adjointe, je vous rappelle rapidement, donc un résultat important qui résulte de la mise en œuvre de mesures pour corriger le tir on va dire. Donc 800 000€ de résultat et à la clôture, la situation financière, le patrimoine de la Ligue de Football au 31 décembre 2017 est de 300 000€. Donc, fin 2016 - 500 000€ plus 800 000€ de résultat il reste donc 300 000€ en fonds propres, ce qui est relativement modeste bien évidemment par rapport aux recettes de la Ligue sur lesquelles j'imagine il y a encore du travail.

Le budget 2019 va vous donner l'occasion de bien comprendre quels sont les enjeux.

Voilà pour le rapport du Commissaire Aux Comptes sur les comptes 2017. »

L.G.

Mme JACQUENET invite les clubs à procéder au vote :

Vote n°	Résolution	Date	Type	Bulletins Présents	Voix Présents	Voix Pour	Voix Pour(%)	Voix Contre	Voix Contre(%)	Voix Abstention	Voix Abstention(%)	Adoption
2	Approbation du Bilan des Comptes 2017 de la Ligue	dimanche 16 décembre 2018 10:29:58	AGO	141	595	498	83,7	80	13,45	0	0	Adopté

Le bilan des comptes 2017 de la Ligue est approuvé à 83,70%.


**V. Approbation du Budget Prévisionnel 2019 de la Ligue (soumis au vote de l'Assemblée)**

Mme Marinette JACQUENET poursuit avec la présentation du budget prévisionnel 2019, poste par poste.

**BUDGET PREVISIONNEL 2019  
LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL**

CHARGES		PRODUITS	
LIBELLES	Montant	LIBELLES	Montant
<b>CHARGES ADMINISTRATIVES</b>	177 000	<b>VENTES ADMINISTRATIVES</b>	976 000
* Fournitures matérielles	17 000	* Licences et frais d'engagement de club	350 000
* Fournitures non matérielles	160 000	* Activités annexes (D.A. Assurance)	130 000
		* Cotisations, Engagements	270 000
		* Droits d'appel, Amendes	120 000
		* Participe/autres Soins, Formations	20 000
<b>CHARGES D'ACTIVITE</b>	1 349 100	<b>SPONSORISATIONS</b>	1 438 000
* Sélections (FFF)	115 000	* F.P.F	650 000
* C.F.R., Sections Spéciales, Matériel pédagogique (FFF)	95 000	* F.P.F	650 000
* Développement de la pratique (D.A.P)	90 000		
* Pôle Espoirs	325 000	* OUVRIER	30 000
* Sélections Séniors	120 000	- Opérations Ligues	30 000
* Formations (Organisation Formations des dirigeants)	115 000		
* Organisation des Compétitions	120 100	* JEUNESSE ET SPORTS	651 000
* Assurances	43 000	- CHIFFRE	181 000
<b>AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	339 000	- Frais de	36 000
* Locations immobilières * crédit bail (véhicule et matériel)	44 000	- Frais des Bds	13 000
* Loyers, Travaux divers	43 000		
* Entretien et réparations	36 000	* CONSEIL DEPARTEMENTAL	48 000
* Minuteries, Manutentions et services intermédiaires	80 000	- Fonctionnement	20 000
* Frais postaux et télécommunications	25 000	- Matérielles exceptionnelles	2 000
* Créances et Subventions accordées occasion divers	17 000	- Opérations Joueur	10 000
* Frais de gestion, divers	5 600	- Frais des Bds	13 000
* Organisation (A.G., Conseil Directeur, Réunion et autres)	72 000		
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	30 300	* CONSEIL REGIONAL	179 000
* Taxe sur les paliers	12 000	- Formations Cadres et perfectionnement d'athlètes	45 000
* Taxe Spéciales	9 300	- Manutentions exceptionnelles	4 000
* Taxe d'habitation, Vaux Capricieux, E.P. Canal	9 000	- C.F.M. Section Spéciales	42 000
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	950 000	- Pôle Topstars	150 000
* Salaires et indemnités (hors paie espoir)	475 000	- Matériel P4 Espoirs	16 000
* Charges sociales	309 000	- Matériel joueur	2 000
* Indemnité	6 000	- Frais des Bds	13 000
<b>IMPRÉVUS</b>	23 000	* FIFA (FORWARD)	300 000
* Amortissements	23 000	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION</b>	300 000
		* Revenus exceptionnels	230 000
		* Sponsoring et Droits télévisuels	35 000
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	3 478 000	<b>AMORTISSEMENT MATERIEL, TECHNIQUE</b>	3 000
		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	3 478 000

SIGNATURE



La Trésorière Adjointe revient sur la question de la Présidente de l'A. VINCENDO SPORT concernant les frais de changement de club.

Le Président de la LRF explique que ces frais relèvent des règlements fédéraux et la Ligue n'y peut pas grand-chose à part pour les dernières séries de Ligue peut-être.

Les clubs sont invités à procéder au vote quant à l'approbation du budget prévisionnel 2019 de la Ligue :

Vote n°	Résolution	Date	Type	Bulletins Présents	Voix Présents	Voix Pour	Voix Pour(%)	Voix Contre	Voix Contre(%)	Voix Abstention	Voix Abstention(%)	Adoption
3	Approbation du Budget Prévisionnel 2019 de la Ligue	dimanche 16 décembre 2018 11:17:51	AGO	145	612	544	88,89	45	7,35	0	0	Adopté

Le budget prévisionnel 2019 de la Ligue est adopté à 88,89%.

Le Président intervient à propos de la subvention Forward de la FIFA. Il explique que si cette enveloppe est allouée à la Ligue elle sera essentiellement utilisée au profit des clubs. De ce fait, si des réunions sont organisées et que les clubs ne viennent pas, telles qu'aux remises d'équipements, d'autres clubs en bénéficieront.

L.G.

## VI. Présentation des rapports d'activité des Commissions Régionales saison 2018

La Secrétaire Générale, Mme Laurence GRIS, démarre la présentation des rapports d'activité des Commissions pour la Saison 2018.

Mme GRIS précise que tous les rapports sont téléchargeables sur le site internet de la Ligue, excepté celui de la Régionale Sportive, étant donné que le championnat n'est pas terminé.

La parole est donnée à M. Jean Marc NOBILO, Directeur Technique Régional :

*« Merci Président, Membres du Bureau, Présidents de Clubs, Dirigeants... Merci de m'accorder 10-15 minutes pour vous parler du rapport d'activité de la Direction Technique Régionale en collaboration avec les membres de l'Equipe Technique Régionale et quelques idées sur les projets/plans d'action pour 2019 à court terme et 2021.*

*L'intervention en objectif prioritaire défini par le Bureau et le Président, quelques informations sur l'ETR, sur la représentativité dans les actions, sur les éducateurs, formations, recyclages, actions dans les clubs, sur la recherche de ressources financières et quelques interventions ponctuelles de Jacques LOPEZ, Hosman GANGATE et Claude LOWITZ.*

*Grandes idées, grandes lignes, plan d'actions 2019 avec les priorités ainsi que sur trois ans.*

*Lors de ma candidature au poste de Directeur Technique Régional, le Président m'avait donné trois missions :*

- *Mettre en place un organigramme ETR avec missions et fonctions*
- *Création d'une ETR avec son animation*
- *Relancer les formations et recyclages*

*La mission 2 était de mettre un plan d'action sur 2019 puis sur 2021.*

*Je vous donne quelques informations sur l'ETR, l'organigramme a été remis en place avec les lettres de mission, avec l'organisation et le mode de fonctionnement mis en place, nous avons fait 8 réunions ETR/DTR, 15 à 20 réunions d'organisation générale avec les Pôles (Formation, Haut-niveau, PPF, DAP) formalisées sur le site de la LRF, afin de vous montrer et assurer le suivi de l'ensemble des actions menées. Formations et recyclages, environ 25/30 articles ont été publiés en plus bien sûr de chaque responsable de département PPF, DAP et Pôle Espoirs qui animent aussi leur section.*

*Je vous ai pris un exemple très simple, « la DTR en mode action », préparation de la visite de la Direction Technique Nationale et de son Directeur, Hubert FOURNIER. Vous avez l'ensemble des responsables avec les nouveaux arrivants, et là vous avez un organigramme qui a été mis en place au 1<sup>er</sup> Septembre après un audit, une expertise de deux ou trois mois avec les grandes composantes des Institutions, les Educateurs, les Clubs de R1/R2 et un ensemble de personnes.*

*J'ai fait une grosse demande, et là le Président, il faut toujours rendre à César ce qui appartient à César, avec le Bureau, ont validé un recrutement d'un Adjoint au Pôle Espoirs, Yann BECHEN et d'un Entraîneur des Gardiens de But, Jean Michel CORRE. Sur le plan de la Formation des Cadres par rapport à votre demande, par rapport à l'ensemble des actions souhaitées, de profils de formateurs haut niveau puisqu'ils ont une bonne expérience en métropole de joueur professionnel ou d'entraîneur professionnel, David FERRERE et Serge ULENTIN ont été recrutés.*

*Nous souhaitons également recruter un cadre très performant, Eric BOYER, mais qui pour des raisons familiales que vous connaissez n'a pas donné suite, en espérant que ce ne soit pas lettre morte.*

*Vous avez une organisation donc avec Mylène CILLON, qui a été redéfinie dans un rôle de Coordinatrice Technique et Administrative, le Pôle Espoirs Fédéral et sa direction avec Claude LOWITZ, le PPF Garçons avec sous sa direction Jacques LOPEZ qui a également une mission de formation d'Entraîneur et d'aide à la formation Clubs. Un département dont j'ai la responsabilité au niveau de l'ensemble des Formations des Cadres avec la coordination de l'ensemble des pratiques. Hosman GANGATE a été redéfini dans sa lettre de mission dans le développement des pratiques et sur le PPF Féminin et bien sûr avec une relation très présente sur la formation des Entraîneurs. Nous avons créé un département des Sélections Régionales U13*



à U20 que nous allons essayer d'agrémenter, d'organiser et de rendre performant sur les deux prochaines années.

Voilà le schéma d'ensemble de pensées avec les mini lettres de missions que vous pouvez voir et quand je vous parle de création d'une commission de réflexion, c'est-à-dire que quand nous avons notre ETR/DTR, nous sommes vraiment en réunion de réflexion. Je le dis toujours gentiment mais « ladi-lafé, qui a fait quoi, qui a fait quand » NON ! Nous parlons projet/développement, formations/recyclage, DAP, compétitions, de ce que nous pouvons faire dans la relation avec les clubs pour venir vous soutenir et cela je sais que c'est une action/pensée omniprésente du Président et du Bureau. Voilà, vous avez les grandes idées. Je vais laisser Jacques LOPEZ intervenir sur le PPF Masculin sur 3 ou 4 slides. »

Intervention de M. Jacques LOPEZ :

« En premier temps j'ai souhaité rendre hommage à M. Christian BOYER qui nous a quitté cette année et qui a été bien sûr un serviteur très important parmi nous. »

Au niveau du Projet de Performance Fédérale (PPF), M. LOPEZ présente un tableau bilan recensant le nombre de joueurs professionnels qui ont été formés à la Réunion, aujourd'hui en Ligue 1 et Ligue 2 ils sont au nombre de 14. Le bilan contient également le nombre de joueurs formés en métropole, les joueurs professionnels internationaux, les joueurs en centres de formation et clubs professionnels ainsi que les joueurs qui évoluent en National (N1, N2, N3) originaires de la Réunion.

Le deuxième tableau présenté recense le nombre de joueurs partis en club professionnel qui ont signé un contrat ou une convention. De 2005 à 2018, 98 joueurs sont concernés.

Le troisième et dernier tableau présenté indique que 43 joueurs ont été sélectionnés en pré-France ou en équipe de France des 16 ans, avec cette année de manière un peu exceptionnelle, 10 joueurs qui sont partis en club pro et 7 joueurs présélectionnés en équipe de France en 2018.

M. LOPEZ présente ensuite le deuxième pan de sa mission, à savoir « Les Espoirs du Football » relatif au système de détection des joueurs.

En 2018, 2053 joueurs ont été vus sur 4 catégories et 67 journées organisées grâce à l'action bénévole de nombreux éducateurs.

M. LOPEZ présente de manière succincte les structures existantes à la Réunion qui facilitent la mise en place du PPF :

- Le Pôle Espoirs Fédéral de la Réunion
- Les Sections Sportives Scolaires

Intervention de M. Claude LOWITZ :

M. LOWITZ rappelle que le Pôle Espoirs Fédéral est une structure qui a été mise en place depuis 1999 et qui s'appelait auparavant le Projet de Perfectionnement Football. La structure a été labellisée en 2004 par le Président de la LRF, l'ancien Directeur Technique National, M. François BLAQUART et la Région Réunion afin de devenir un Pôle Espoirs. M. LOWITZ insiste sur le fait que l'existence de ce Pôle est aussi dû au travail des Clubs et des Educateurs réunionnais.

Le Pôle Espoirs accueille 30 stagiaires garçons et 2 stagiaires filles.

Les noms et chiffres présentés sont le résultat du travail de toute l'équipe technique de la Ligue et des Clubs pour accompagner ces jeunes autant sur le plan sportif qu'organisationnel.

Le Directeur Technique Régional reprend la parole pour dresser un bilan des actions effectuées et présenter les axes prioritaires de 2019, à savoir, travail et structuration de l'ETR, actions de formation, DAP, actions de soutien aux Clubs.

Intervention de M. Hosman GANGATE :

La mission de M. GANGATE au niveau du PPF féminin a été entreprise depuis 2012 par le Président ETHEVE et son Comité Directeur. Le travail de longue date réalisé porte ses fruits jusqu'à ce jour puisque des joueuses sont sélectionnées en pôle France et en équipe de France

Pour accentuer cette réussite, le projet est de mettre en place une Section Sportive Scolaire filles.

En ce qui concerne les missions DAP de M. GANGATE, elles touchent aux pratiques diversifiées telles que le beach soccer et le futsal mais les principales actions concernent surtout le football des enfants.

Le souhait du Comité Directeur est d'accentuer les efforts de tous pour le football des U6, U7, U9, U11 et U13, ce qui représente environ 9000 licenciés et un nombre de plateaux considérables.

Le Président reprend la parole afin d'effectuer un point sur la Sélection de la Réunion, son financement, sur la mise à disposition des joueurs par les clubs pour les Jeux des Iles de l'Océan Indien 2019 notamment.

Il apporte également une précision sur la participation des clubs aux compétitions de la CAF et sur la complexité de l'aspect financier si le club arrive à un niveau avancé de la Total CAF Champions League.

Le Président salue et remercie le personnel Administratif et Technique de la Ligue pour le travail effectué et l'investissement fourni par chacun des salariés.

## **VII. Présentation des Projets de Modifications des Règlements de la Ligue pour la saison 2019 (soumis au vote de l'Assemblée)**

Le moment est venu de passer aux votes des modifications réglementaires. Le Président indique qu'il ne sera pas possible d'analyser texte par texte faute de temps. Il donnera les grandes lignes et invite les clubs à intervenir quand ils le souhaitent pour toute incompréhension.

La plupart des modifications sont effectuées en références aux modifications des textes fédéraux.

### **VII.1. Règlement Intérieur :**

Article 2, Article 3

1-ENGAGEMENT – OBLIGATION – ABANDON

Article 4, Article 4 bis

2-CATEGORIE D'AGE – AGE DES JOUEURS – LIMITE DE QUALIFICATION

Article 10, Article 11

3-MUTATIONS – ETRANGERS

Article 12, Article 13, Article 15, Article 16, Article 17, Article 19

4-DELIVRANCE DES LICENCES

Article 23, Article 24, Article 26, Article 27, Article 30, Article 31

8-FEUILLES DE MATCHS – HOMOLOGATION – EVOCATION

Article 45

9-PRESENTATION DES LICENCES

Article 48

10-RESERVES – RECLAMATIONS – EVOCATIONS – APPELS

Article 51, Article 53, Article 54

11-OBLIGATIONS TECHNIQUES

Article 62, Article 63, Article 64, Article 67

➤ **Intervention du Président du club SDEFA :**

« Au niveau des engagements et obligations des clubs pour la saison 2019, les clubs doivent payer une provision de 50% du montant des licences, sachant que le montant de l'Engagement a déjà augmenté, n'est-il pas possible de repousser la date limite de paiement de cette provision au-delà du 31 décembre 2019 ? Les clubs n'ont pas budgétisé ce montant pour 2018 et sont déjà en difficulté. Les subventions sont souvent versées en janvier ».

Réponse du Président :

Cette démarche a été conseillée par la F.F.F. voire même obligée. Si cette obligation ne figure pas dans les textes, certains clubs ne payent pas les licences.

Des remises peuvent être accordées sur les amendes mais les licences doivent être payées et ce texte a été élaboré uniquement dans ce but précis.

Le Président propose un délai pour le paiement de la provision de 50% du montant des licences au 15 février 2019.

➤ **Intervention du Président du club JS CRESSONNIERE :**

« Concernant les U20; serait-il possible d'intégrer des joueurs Séniors ? »

Le Président indique que cette question ne concerne pas le Règlement Intérieur de la Ligue, elle sera traitée lorsque les règlements des compétitions seront abordés.

Les clubs sont invités à voter l'adoption des modifications du Règlement Intérieur de la Ligue pour la saison 2019 :

Vote n°	Résolution	Date	Type	Bulletins Présents	Voix Présents	Voix Pour	Voix Pour[%]	Voix Contre	Voix Contre[%]	Voix Abstention	Voix Abstention[%]	Adoption
6	REGLEMENT INTERIEUR	dimanche 16 décembre 2018 12:26:36	AGO	145	612	567	92,65	20	3,27	0	0	Adopté

Les modifications du Règlement Intérieur de la Ligue pour la saison 2019 ont été approuvées à 92,65%.

**VII.II. Règlement Généraux LRF :**

1-DISPOSITIONS GENERALES

Article 1, Article 2, Article 3, Article 4, Article 5, Article 6, Article 8 bis, Article 19

5-DESIGNATIONS – ABSENCE D'ARBITRES – RECUSATION

Article 21, Article 22, Article 24

6-COMPOSITION DES EQUIPES

Article 25, Article 26, Article 26 bis, Article 32

7-DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 34

8-DELEGUE DE LIGUE

Article 35

➤ **Intervention du Président du club ASC MONTGAILLARD :**

Le souci des absences aux plateaux du football d'animation sont selon M. PADER dues à la planification des plateaux de jeunes et des tournois sur les mêmes plages horaires.

Réponse de M. Hosman GANGATE :

M. Hosman GANGATE explique à M. PADER et à l'Assemblée que cela ne se reproduira plus la saison prochaine car la Régionale des Jeunes travaille déjà sur le nouveau calendrier en concordance avec les tournois organisés par les clubs. C'est pour cela qu'il est demandé aux clubs de transmettre bien en amont les dates auxquelles ils organiseront des tournois pour les catégories de jeunes.

➤ **Intervention d'un Educateur de l'ES ETANG SALE :**

L'intervention de M. NERBARD concerne la composition des équipes U20. Il souhaiterait pouvoir faire jouer des Seniors dans cette catégorie devenue obligatoire.

Réponse du Président :

Il est impossible d'autoriser la dérogation demandée en REGIONALE 1. Toutefois, le Président accorde la dérogation pour la REGIONALE 2 d'avoir une section U21 dans laquelle 3 ou 4 joueurs Seniors peuvent participer aux rencontres.

➤ **Intervention du Président du SDEFA :**

M. GRONDIN formule la même demande pour les U20 en REGIONALE 1 en expliquant que le club devra se séparer de beaucoup de joueurs âgés de 21 ans et plus, ne pouvant jouer en équipe première.

➤ **Intervention du Président du SAINT DENIS FC :**

M. LACAS rejoint le point de vue de M. GRONDIN. Il aimerait savoir quel est le fondement de l'obligation de cette équipe U20 au lieu d'une équipe Réserve qui laisserait beaucoup de jeunes sur le carreau.

Réponse de M. AMANVILLE :

M. AMANVILLE explique que la mise en place de cette section U20 est le résultat des échanges entre M. NOBILO et les clubs sur le terrain. La parole est donc donnée à ce dernier.

M. NOBILO résume à l'Assemblée et au Comité Directeur le constat qu'il a effectué sur le terrain lors de ses visites techniques concernant les équipes réserves et les U20.

Le Président reprend la parole après avoir entendu les divers arguments des clubs de REGIONALE 1 et accepte d'accorder une dérogation pour 2 joueurs Senior en U20. Il précise tout de même que l'équipe est obligatoire mais le forfait n'a pas de conséquence sur l'équipe première.

➤ **Intervention du Vice-Président de l'US SAINTE MARIENNE :**

M. CORTEZ maintient le fait que si la REGIONALE 2 a droit à 4 joueurs Seniors, la REGIONALE 1 devrait bénéficier de la même dérogation.

La dérogation pour la REGIONALE 1 d'aligner 4 joueurs Seniors en U20 est finalement accordée par le Président et le Comité Directeur de la Ligue.

Les clubs sont invités à voter l'adoption des modifications des Règlements Généraux de la Ligue pour la saison 2019 :

Vote n°	Résolution	Date	Type	Bulletins Présents	Voix Présents	Voix Pour	Voix Pour(%)	Voix Contre	Voix Contre(%)	Voix Abstention	Voix Abstention(%)	Adoption
7	REGLEMENTS GENERAUX L.R.F	dimanche 16 décembre 2018 13:15:33	AGO	145	612	431	70,42	105	17,16	0	0	Adopté

Les modifications des Règlements Généraux de la Ligue pour la saison 2019 ont été approuvées à 70,42%.

**VII.III. Statut de l'Arbitrage :**

1-OBLIGATIONS DES CLUBS

A) NOMBRE D'ARBITRES

B) CANDIDATURES A LA FONCTION D'ARBITRE

C) PROCEDURE ET CALENDRIER DE MISE EN CONFORMITE AVEC LES OBLIGATIONS DU STATUT DE L'ARBITRAGE

D) ARBITRE ET JOUEUR

E) PUBLICATION

2-QUALIFICATIONS DES ARBITRES

A) CHANGEMENT DE CLUB

B) CHANGEMENT DE STATUT

3-OBLIGATIONS DES ARBITRES

5-ARBITRES SUPPLEMENTAIRES



Les clubs sont invités à voter l'adoption des modifications du Statut de l'Arbitrage de la Ligue pour la saison 2019 :

Vote n°	Résolution	Date	Type	Bulletins Présents	Voix Présents	Voix Pour	Voix Pour(%)	Voix Contre	Voix Contre(%)	Voix Abstention	Voix Abstention(%)	Adoption
8	STATUT DE L'ARBITRAGE	dimanche 16 décembre 2018 13:18:15	AGO	145	612	476	77,78	19	3,1	0	0	Adopté

Les modifications du Statut de l'Arbitrage de la Ligue pour la saison 2019 ont été approuvées à 77,78%.

#### **VII.IV. Règlement Championnats et Coupes Féminines :**

Article 4, Article 5, Article 6, Article 8, Article 9, Article 11

Les clubs sont invités à voter l'adoption des modifications du Règlement Championnats et Coupes Féminines de la Ligue pour la saison 2019 :

Vote n°	Résolution	Date	Type	Bulletins Présents	Voix Présents	Voix Pour	Voix Pour(%)	Voix Contre	Voix Contre(%)	Voix Abstention	Voix Abstention(%)	Adoption
9	REGLEMENT CHAMPIONNATS ET COUPES FEMINIENS	dimanche 16 décembre 2018 13:20:47	AGO	145	612	486	79,41	29	4,74	0	0	Adopté

Les modifications du Règlement Championnats et Coupes Féminines de la Ligue pour la saison 2019 ont été approuvées à 79,41%.

#### **VII.V. Règlement des compétitions de Jeunes :**

Article 2, Article 3, Article 7, Article 9, Article 16, Article 18, Article 20, Article 21, Article 23, Article 24, Article 25, Article 26, Article 28, Article 33

L'attention des clubs est attirée sur la nouveauté du Challenge U14, de la mise en place des clubs référents organisateurs des plateaux U7.

Les clubs sont invités à voter l'adoption des modifications du Règlement des Compétitions de Jeunes de la Ligue pour la saison 2019 :

Vote n°	Résolution	Date	Type	Bulletins Présents	Voix Présents	Voix Pour	Voix Pour(%)	Voix Contre	Voix Contre(%)	Voix Abstention	Voix Abstention(%)	Adoption
10	REGLEMENT DES COMPETITIONS DE JEUNES	dimanche 16 décembre 2018 13:24:28	AGO	145	612	478	78,1	37	6,05	0	0	Adopté

Les modifications des Règlements des Compétitions de Jeunes de la Ligue pour la saison 2019 ont été approuvées à 69,77%.

#### **VII.VI. Règlement Du Challenge Vétérans Compétitions De Niveau « B » Et De La Coupe « André Chevassus »**

Article 8, Article 10, Article 11 bis

##### **➤ Intervention d'un Dirigeant du club ANCIENS DES MARSOUINS :**

L'interrogation concerne le nombre de joueurs sur la feuille de match pour les vétérans. Il souhaiterait que les clubs puissent avoir 5 remplaçants qui peuvent entrer et sortir.

##### **➤ Intervention d'un Dirigeant du CLUB DE LA BAIE :**

Le souhait du club serait d'organiser une Poule des As en vétérans.

Les demandes sont validées et insérées au règlement des Challenges Vétérans.

Les clubs sont invités à voter l'adoption des modifications du Règlement du Challenge Vétérans Compétitions De Niveau « B » Et De La Coupe « André Chevassus » de la Ligue pour la saison 2019 :

Vote n°	Résolution	Date	Type	Bulletins Présents	Voix Présents	Voix Pour	Voix Pour(%)	Voix Contre	Voix Contre(%)	Voix Abstention	Voix Abstention(%)	Adoption
11	REGLEMENT DU CHALLENGE VETERANS DE NIVEAU « B » ET DE LA COUPE « ANDRE CHEVASSUS »	dimanche 16 décembre 2018 13:32:43	AGO	145	612	469	76,63	13	2,12	0	0	Adopté

Les modifications des Règlements du Challenge Vétérans Compétitions De Niveau « B » Et De La Coupe « André Chevassus » de la Ligue pour la saison 2019 ont été approuvées à 76,63%.

### VII.VII. Règlement du Football d'Entreprise championnats et coupe « Gabriel Macé »

#### Article 2

Les clubs sont invités à voter l'adoption des modifications du Règlement du Football d'Entreprise et coupe « Gabriel Macé » de la Ligue pour la saison 2019 :

Vote n°	Résolution	Date	Type	Bulletins Présents	Voix Présents	Voix Pour	Voix Pour(%)	Voix Contre	Voix Contre(%)	Voix Abstention	Voix Abstention(%)	Adoption
12	REGLEMENT DU FOOTBALL D'ENTREPRISE	dimanche 16 décembre 2018 13:38:52	AGO	145	612	432	70,59	30	4,9	0	0	Adopté

Les modifications du Règlement du Football d'Entreprise et Coupe « Gabriel Macé » de la Ligue pour la saison 2019 ont été approuvées à 70,59%.

### VII.VIII. Règlement Intérieur Futsal

Article 1, Article 2, Article 3, Article 4, Article 5, Article 6, Article 7, Article 8

#### ➤ Intervention d'un représentant de club Futsal :

Proposition de modification du règlement concernant les joueurs des équipes A et B qui peuvent changer d'équipe. 2 joueurs de l'équipe A peuvent basculer en équipe B et inversement 2 joueurs de l'équipe B peuvent monter en équipe A.

Les clubs sont invités à voter l'adoption des modifications du Règlement Intérieur Futsal de la Ligue pour la saison 2019 :

Vote n°	Résolution	Date	Type	Bulletins Présents	Voix Présents	Voix Pour	Voix Pour(%)	Voix Contre	Voix Contre(%)	Voix Abstention	Voix Abstention(%)	Adoption
13	REGLEMENT INTERIEUR FUTSAL	dimanche 16 décembre 2018 13:47:08	AGO	145	612	372	60,78	46	7,52	0	0	Adopté

Les modifications du Règlement Intérieur Futsal de la Ligue pour la saison 2019 ont été approuvées à 60,78%.

### VII.IX. Règlement des Coupes

Article 2, Article 3, Article 9 bis, Article 12, Article 14, Article 21, Article 27

Les clubs sont invités à voter l'adoption des modifications du Règlement des Coupes de la Ligue pour la saison 2019 :

Vote n°	Résolution	Date	Type	Bulletins Présents	Voix Présents	Voix Pour	Voix Pour(%)	Voix Contre	Voix Contre(%)	Voix Abstention	Voix Abstention(%)	Adoption
14	REGLEMENT DES COUPES	dimanche 16 décembre 2018 13:48:50	AGO	145	612	440	71,9	9	1,47	0	0	Adopté

Les modifications du Règlement des Coupes de la Ligue pour la saison 2019 ont été approuvées à 71,90%.

## VII.X. Règlement Challenge Beach Soccer

Nouveauté 2019

Les clubs sont invités à voter l'adoption des modifications du Règlement du Challenge Beach Soccer de la Ligue pour la saison 2019 :

Vote n°	Résolution	Date	Type	Bulletins Présents	Voix Présents	Voix Pour	Voix Pour(%)	Voix Contre	Voix Contre(%)	Voix Abstention	Voix Abstention(%)	Adoption
15	REGLEMENT CHALLENGE BEACH SOCCER	dimanche 16 décembre 2018 13:50:27	AGO	145	612	354	57,84	31	5,07	0	0	Adopté

Le Règlement du Challenge Beach Soccer de la Ligue pour la saison 2019 a été approuvé à 57,84%.

## VII.XI. Règlement d'Administration Générale :

1- COMPOSITIONS – ADMISSIONS – DEMISSIONS

Article 1, Article 2, Article 3, Article 4, Article 5, Article 6

2- COTISATION – FRAIS – OBLIGATION

Article 7, Article 8, Article 9, Article 10

4- COMMISSIONS REGIONALES

Article 13, Article 14, Article 14 bis, Article 14 ter, Article 15, Article 16

5- SANCTIONS – DELAIS

Article 17, Article 18, Article 19, Article 20, Article 21, Article 22, Article 23, Article 24, Article 25, Article 26

Les clubs sont invités à voter l'adoption des modifications des Règlements d'Administration Générale de la Ligue pour la saison 2019 :

Vote n°	Résolution	Date	Type	Bulletins Présents	Voix Présents	Voix Pour	Voix Pour(%)	Voix Contre	Voix Contre(%)	Voix Abstention	Voix Abstention(%)	Adoption
4	ADMINISTRATION GENERALE	dimanche 16 décembre 2018 13:51:32	AGO	145	612	427	69,77	26	4,25	0	0	Adopté

Les modifications des Règlements d'Administration Générale de la Ligue pour la saison 2019 ont été approuvées à 69,77%.

(L'ensemble des textes modifiés peuvent être retrouvés dans l'annexe réglementaire associée à ce procès-verbal et téléchargeable sur le site internet de la Ligue).

## VIII. Election des représentants aux Assemblées Fédérales 2019 et 2020, et à toutes autres Instances

Les représentants proposés sont les suivants :

- Le Président, M. Yves ETHEVE
- La Secrétaire Générale, Mme Laurence GRIS
- Le Trésorier Général, M. Daniel ROUVIERE ou la Trésorière Générale Adjointe, Mme Marinette JACQUENET
- Le Vice-Président, M. Rosaire MORISCOT

Vote n°	Résolution	Date	Type	Bulletins Présents	Voix Présents	Voix Pour	Voix Pour(%)	Voix Contre	Voix Contre(%)	Voix Abstention	Voix Abstention(%)	Adoption
16	REPRESENTANTS DE LA LIGUE	dimanche 16 décembre 2018 13:53:21	AGO	145	612	421	68,79	26	4,25	0	0	Adopté

Les représentants proposés pour assister aux Assemblées Fédérales et à toutes autres Instances pour les saisons 2019 et 2020 ont été approuvés à 68,79%.

## **IX. Allocution du Président de la Ligue**

Il est procédé à la remise de médaille d'or de la Ligue par le Président à deux représentants de l'Arbitrage, Messieurs Aurélien MADIA et Jean Luc ROYER.

Pour clôturer cette Assemblée, une chose importante relevée par le Président est qu'il souhaite qu'il n'y ait pas d'amalgame entre membre de Ligue et membre de club. Lorsqu'un dossier concerne un club ami, le membre de Ligue ne doit pas participer aux délibérations et aux prises de décisions

Un petit mot est également ajouté sur l'arbitrage réunionnais.

Il rappelle également que la priorité pour son Comité Directeur sont les actions en faveur des clubs.

Le Président souhaite à l'ensemble des clubs une bonne continuation et leur adresse ses meilleurs Vœux pour les fêtes de fin d'année.

## **X. Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire**

14h00

La Secrétaire Générale,

Laurence GRIS



Le Président,

Yves ÉTHEVE

